

**43<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2019 à 19h30**

**Au Centre de culture et de sports à Courfaivre**

- Président** : M. Gérald STEINER, Président.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 18 du 8 mai 2019, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

M. le Président Gérald Steiner a le plaisir d'ouvrir la séance au Centre de culture et de sports de Courfaivre. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, le Secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

Chacun et chacune ayant pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. Steiner demande si quelqu'un souhaite une modification. M. Blaise Schüll (PCSI) annonce qu'il n'a pas été possible de contacter M. Vincent Voyame, actuellement à l'étranger, qui devait donner son appréciation, à la question écrite n° 43, sous point 10. Il demande à reporter le point 10. L'ordre du jour est accepté avec la suppression du point 10.

*Il était prévu de débiter la séance par la projection du documentaire sur la migration intitulée "Diversité". Suite à des ennuis techniques, la projection sera diffusée après le point 4, questions orales.*

**1. Appel.**

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Gérald Membrez (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.  
M. Vincent Voyame (PCSI) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.  
M. Eric Zuber (PCSI) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.  
Mme Agnès Veya (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Jeannine Prince.  
M. Noël Pedreira (HSA) est excusé et remplacé par Mme Ouarda Mahmoudi.  
M. David Schneider (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.  
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

**2. Procès-verbal de la séance 26 février 2019.**

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) relève qu'à la page 17, point concernant la motion n 14 du groupe PS-Verts "Jardins communautaires", le vote n'était pas correct :

- motion acceptée et
- postulat acceptée.

Le groupe PS-Verts a renoncé à une démarche de vice de forme et a accepté que cet objet soit admis sous forme de postulat. Le président a admis son erreur et s'en est excusé (au bureau et au Conseil général).

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019, en tenant compte de l'intervention de M. Ballaman, est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications.**

M. le Président Gérald Steiner communique la démission d'Olivier Früh (groupe UDC) de sa fonction de conseiller général suppléant.

Il communique que l'on constate trop d'absents lors des séances des commissions communales.

M. le Président informe du dépôt d'une résolution interpartis intitulée "Déclaration d'urgence climatique". La résolution circule au sein des membres du Conseil général pour signatures et sera développée en fin de séance par son responsable, M. Christophe Terrier (PS-Verts).

M. le Maire rappelle la distribution du nouveau magazine Haute-Sorne infos, qui a été bien accueilli auprès de la population. Il y aura encore deux parutions cette année, en septembre et décembre. Pour l'année prochaine, 4 éditions sont prévues. M. le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce premier numéro pour la qualité du travail fourni.

Les assurances RC des personnes reconnues comme responsables de l'incendie sont entrées en matière et vont payer tous les frais liés à l'installation et la location des conteneurs pour remplacer les vestiaires complètement détruits par le feu et l'eau. Le montant avancé par la Commune, validé par le dernier Conseil général, va être totalement remboursé par le FC dans les délais.

Le remplacement du personnel en vue du départ à la retraite de deux employés, l'engagement de nouvelles personnes pour pallier les demandes de réduction de taux d'activité et l'augmentation des ressources en personnel aux services de l'urbanisme et voirie se sont terminés à fin mars. L'effectif de notre personnel communal sera, pour l'instant, complet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Nous avons trouvé, espère le Maire, les bonnes personnes pour assurer un bon fonctionnement de nos différents services et nous leur souhaitons la bienvenue.

M. le Maire communique que le dossier présenté par le Conseil communal avec le soutien de la Maison de l'Enfance et le service l'action sociale a été reçu positivement par le Gouvernement. Le subventionnement de 28 places supplémentaires a été accordé pour l'accueil de la petite enfance sur la Commune de Haute-Sorne. Nous avons immédiatement commencé le travail d'organisation pour réaliser l'extension de la Maison de l'Enfance sur le village de Courfaivre. Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude.

Bien que l'entreprise Ervin Piquerez SA a cessé ses activités depuis plus de 30 ans, la contamination des eaux souterraines se poursuit, le processus de lessivage des polluants piégés dans les terrains étant très lent. La complexité du cas induit le besoin de procéder à des investigations plus poussées. Une phase importante, dite d'investigation de détail, est planifiée pour 2019. Une séance d'information aux riverains est convoquée par l'Office de l'environnement le 22 mai 2019. Le Conseil communal et la commission de l'environnement y sont également conviés. Vous serez tenus informés par le biais de vos représentants au sein de la commission.

Les réponses aux questions écrites n° 41 et n° 42, déposées le 6 novembre 2018, concernant le stand de tir de Soulce, ne sont pas encore finalisées. Des éléments importants doivent encore être discutés entre les parties concernées. Des séances sont encore prévues ce mois. Nous espérons être en mesure de vous les présenter lors de la prochaine séance.

Ce dernier dimanche 19 mai 2019, le corps électoral a accepté un crédit de Fr. 1'375'000,- pour la réalisation du PS La Combe à Courfaivre. Le Conseil communal se réjouit de ce résultat, mais les travaux ne vont pas démarrer immédiatement. Comme indiqué dans le message, il faut régler encore 2 problèmes d'ordre juridique :

- 1) Approbation du canton des modifications de peu d'importance.
- 2) Trouver une solution avec les habitants pour les mesures à prendre au chemin de la Combe concernant des risques d'inondation.

Certains habitants du chemin de la Combe étant fermement, voire plus, opposés à l'ensemble du projet, ces procédures prendront un certain temps, on espère quelques mois et nécessiteront peut-être une nouvelle décision du tribunal.

M. le Maire annonce que la Commune de Haute-Sorne servira de relais à l'organisation de la manifestation « grève des femmes ». Un apéro sera organisé devant le bureau communal à Bassecourt le 14 juin, le matin dès 11h00. Les membres du Conseil général qui veulent se joindre aux organisatrices sont les bienvenus. Comme toute la population qui veut soutenir le mouvement des femmes en grève.

L'action de sensibilisation auprès des personnes étrangères qui pourront exercer leurs droits de vote et d'élection se déroule chaque 2 ans sous la responsabilité du Bureau de l'intégration du Canton. Les 2 premières éditions ont eu lieu à Delémont. Cette année c'est la commune de Haute-Sorne qui a été choisie pour l'organisation de cette soirée dédiée à aider et à encourager les personnes étrangères à exercer leurs droits. Cette rencontre aura lieu à Bassecourt le mardi 11 juin 2019 à 19h00 à la halle de gymnastique de l'école primaire. Les membres des Autorités communales sont invités à venir rencontrer les nouveaux votants et à partager avec eux un moment et l'apéritif qui suivra.

M. Frédéric Juillerat rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Céline Grellier avait interpellé le Conseil communal sur les changements d'horaire des transports publics de Bassecourt – Soulce avec à la clé la suppression du doublement des courses aux heures de pointe. Effectivement, ce changement est intervenu le 9 décembre 2018 avec la nouvelle grille horaire. Pour cette liaison Bassecourt – Soulce, l'offre est régulière sur l'ensemble de la journée, il y a donc une augmentation des courses et une très bonne correspondance pour Porrentruy – Delémont, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Etienne Dobler parle de la digitalisation, mais sans support informatique (panne du beamer), c'est compliqué. Le projet est en route. Suite à des problèmes techniques, cet objet sera présenté lors d'une prochaine séance.

#### 4. Questions orales.

**M. Kevin Challet (PS-Verts)** relève que d'ici 2020, la poste suisse souhaite supprimer 600 offices postaux. A la suite de ça, Milvignes, dans le canton de Neuchâtel, a lancé un mouvement et encourage les 2'212 communes helvétiques à faire part de leur mécontentement au Conseil fédéral. A ce jour, 70 communes, dont 43 romandes ont adressé un courrier à Berne contre le géant jaune. Haute-Sorne devrait faire preuve de solidarité en participant à ce mouvement et nous invitons également toutes les communes jurassiennes à soutenir cette initiative afin de maintenir un service public fort. Sa question est la suivante : la Commune de Haute-Sorne est-elle prête à intervenir auprès du Conseil fédéral par le biais d'un courrier afin d'interrompre les fermetures d'offices postaux en Suisse ?

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que nous avons dû subir deux suppressions d'offices postaux. Oui, la Commune de Haute-Sorne va envoyer un courrier au Conseil fédéral. L'AJC a demandé à chaque communes de répondre individuellement.

**Kevin Challet (PS-Verts)** est très satisfait de la réponse.

**M. Jean-Marie Allimann (PDC)** indique que la presse nous a fait part ces derniers mois du dépôt de pétitions déposées sur le bureau du Conseil communal, de divers griefs et d'interventions et autres doléances portés contre la gestion des affaires communales et notamment envers l'exécutif. Ces interventions nous interpellent. Notamment, certains ont l'impression, voire la conviction qu'ils sont victimes d'une inégalité de traitement par rapport à d'autres citoyens de Haute-Sorne. Se pose dès lors la question de savoir si la gestion de la commune prend en considération les intérêts de chacun des 5 villages qui la composent.

Pour cette raison, le Conseil communal est-il disposé à présenter au Conseil général un tableau des investissements effectués dans chaque village, ainsi que des investissements et autres travaux d'intérêts public effectués dans chaque village depuis l'entrée en souveraineté de la nouvelle entité communale, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2019; cette information et ce tableau des investissements pourront assurer toute la population que les Autorités font de leur mieux pour assumer les tâches qui lui incombent dans le respect de chacun.

**M. Etienne Dobler** répond que le Conseil communal fait au mieux pour satisfaire la population et toujours veiller à répartir les investissements dans tous les villages. La liste des investissements existe et elle peut être transmise aux conseillers généraux.

**Jean-Marie Allimann (PDC)** est satisfait.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** pense que les conseillers généraux seront sans doute d'accord avec elle quand elle prétend que ce n'est pas optimal d'avoir une période de 3 mois entre deux séances du conseil général.

Elle a eu l'impression que la politique est demeurée momentanément en suspens ce qui n'est pas propice à l'activité dans les groupes politiques et les commissions. Les sujets éventuels d'actualité traités par les questions orales sont aussi mis de côté. Les futurs calendriers devront gommer ce couac.

Pourtant les sujets sont nombreux et des interventions du conseil général méritent d'être menées à leur terme.

Ainsi, nous n'avons toujours pas finalisé la motion no 7, préparons ensemble l'avenir de notre commune, traitée en décembre 2015.

Pour ne prendre que les interventions de notre groupe, nous attendons toujours l'avancement des travaux du postulat concernant la jeunesse, de la motion pour le soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables ou encore de celle traitant de la redistribution d'aliments invendus avec table couvre toi.

Notre groupe a aussi fait le constat que certaines commissions sont débordées alors que d'autres ne siègent pas ou peu.

Y a-t-il un « capitaine » à bord responsable d'évaluer l'ensemble des projets à réaliser et de suivre l'évolution de chacun des dossiers ?

Est-il prévu de créer une ou des commissions spéciales pour prendre en charge certains dossiers ?

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que le Conseil communal contrôle la plupart des dossiers énumérés. Le calendrier n'est pas facile à faire, il faut tenir compte des jours fériés, des vacances, des dates de votations. Le Conseil communal est d'accord d'établir un planning sur deux ou trois ans, ce qui faciliterait aussi son travail.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** est partiellement satisfaite.

**Mme Nicole Lachat (PCSI)** indique qu'un article paru dans le Quotidien jurassien du 23 avril dernier, relate les inquiétudes des communes du district de Porrentruy vis-à-vis de la réforme financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Cette réforme fait planer de grandes menaces sur les finances communales pour ces prochaines années, notamment à cause de l'introduction de l'encaissement de l'impôt sur les frontaliers par le canton, alors que les communes prendraient à leur compte les charges de l'aide sociale. Une projection des conséquences possibles a-t-elle déjà été établie pour notre commune et qu'elle est la position du Conseil communal au sujet de cette réforme ?

**M. Etienne Dobler** répond par l'affirmative, oui la commune est inquiète. Nous allons répondre à la consultation dans le délai imparti, à savoir le 30 juin 2019.

**Mme Nicole Lachat (PCSI)** est satisfaite.

**M. Patrick Ballaman (PS-Verts)** relève qu'en tant que riverain, j'ai assisté récemment à une séance de conciliation dans le cadre d'un projet communal ce qui m'a amené à une réflexion et un constat sur la base de 3 exemples.

**1) Chemin des Ecoles à Glovelier**

Le plan spécial proposé par le conseil communal a été préavisé par le CG puis accepté par les citoyens. Or, des oppositions se font entendre depuis lors avec des réflexions pertinentes et des propositions cohérentes. Les riverains concernés se sentent mis devant le fait accompli.

**2) Plan spécial des Longues Royes à Bassecourt**

Même processus pour ce plan spécial. Le conseil communal nous a mentionné la réalisation d'une zone artisanale (partie sud – vers la voie de chemin de fer). Or, ce sont trois immeubles de taille imposante qui seront réalisés. Les accès à ce quartier soulèvent aussi de la colère et de l'incompréhension auprès des riverains concernés avec une forte augmentation de la circulation dans les rues adjacentes. Eux aussi se sentent mis devant le fait accompli.

**3) Ouverture route à Champs des Masses à Courfaivre**

Sur demande de quelques pétitionnaires, le conseil communal a fait un projet d'ouverture d'une route alors que cet objet avait été largement refusé par les riverains concernés en assemblée communale en octobre 2006.

Malgré leur demande d'informations par courrier du 30.6.2018, auquel ils n'ont tout simplement pas reçu de réponse !!, ils ont pris connaissance de la décision d'ouvrir cette route par la feuille officielle. Les riverains de ce quartier n'ont donc pas eu la possibilité de s'exprimer et le conseil communal a estimé que l'autorité législative n'avait pas à se prononcer alors que c'est elle qui l'avait fait quelques années auparavant. Ces riverains, soit 60 opposants se sentent eux aussi mis devant le fait accompli.

Ces sujets qui touchent la sphère privée de nos citoyens sont sensibles et particulièrement émotionnels.

Pour les deux premiers objets, des séances d'information ont été proposées en fin de conseil général. De mon point de vue, l'heure tardive et le contexte ne sont clairement pas appropriés pour donner l'information aux citoyens concernés. C'est le meilleur moyen pour n'avoir aucun participant. A ce stade, il est aussi bien souvent trop tard pour écouter les doléances des gens et leur laisser la possibilité de s'exprimer. Cette façon de faire est discutable. Elle n'est pour le moins pas constructive.

Ainsi, les oppositions pleuvent avec des séances de conciliation difficiles à gérer pour le conseil communal mais aussi pour les collaborateurs communaux (juriste, secrétaire, employé urbanisme).

Nous savons pertinemment qu'il ne sera jamais possible de contenter tout le monde.

Toutefois ne serait-il pas judicieux de revoir le processus en informant les personnes concernées en amont et en prenant en compte dans la mesure du possible leurs remarques ?

S'ouvrir à une forme de démocratie participative pourrait, nous l'espérons, éviter des réactions vives et tranchées qui bloquent les situations pour de longues périodes.

Comment le conseil communal se positionne par rapport à ce constat ? Entend-il revoir son approche dans ce genre de projet en mettant en place une nouvelle procédure de communication permettant une écoute attentive ?

**M. Frédéric Juillerat** répond qu'il s'agit de trois exemples différents et qu'il y en a d'autres par exemple, la Combe que les citoyens viennent d'accepter et également les demandes de permis de privé dont les oppositions génèrent beaucoup de travail pour nos collaborateurs communaux.

Le développement de la Commune et la loi sur l'aménagement du territoire avec une densification du bâti augmente fortement la circulation avec ces nuisances, ce qui est le cas pour les longues Royes qui est un PS élaboré entre 2004 -2009. M. Juillerat relève que lors de l'information en 2014, le Conseil a mentionné une zone mixte, ce qui est le cas avec 3 immeubles et 3 surfaces artisanale, coiffeur, dentistes, médecin et il y aura un centre de soin en relation avec la piscine.

En résumé, concernant ce PS, toutes les prescriptions du règlement communal ont été strictement respectées.

Dans le cadre du PAL, un groupe « mobilité » a été créé avec le bureau pour traiter notamment de la circulation.

Pour terminer, le Conseil communal va revoir sa méthode, il n'y aura plus de séance d'information après le conseil général et la gestion de l'information sera revue différemment.

M. Juillerat affirme que, lors de certaines séances d'information sur des objets précis, les avis des personnes concernées ne changent pas. Au contraire, les conflits de voisinages sont même amplifiés. Pour le Conseil communal, c'est l'intérêt général qui prime avant tout.

**M. Patrick Ballaman (PS-Verts)** est partiellement satisfait.

**M. Lionel Socchi (HSA)** communique que dans le cadre de son plan directeur, en 2013, le Canton, soutenu par la Confédération, a financé des études préliminaires qui ont permis d'identifier les potentiels de reconversions de diverses friches industrielles. Quatre projets avaient été retenus à l'époque, dont Condor à Courfaivre. En mars dernier, une information paraissait dans la presse relative au souhait du propriétaire du site Condor de redynamiser cette friche industrielle. On y apprenait pêle-mêle qu'une crèche y serait créée, qu'un restaurant devait y voir le jour et que d'autres projets tout aussi ambitieux étaient sur le point d'y être lancés. Dernièrement, plusieurs locataires de Condor ont reçu une lettre les informant de la résiliation de leur bail à loyer d'ici à la fin de l'année. En parallèle, plusieurs artisans de la Commune ou de l'extérieur nous ont fait part de leurs difficultés à trouver des locaux pour développer leurs activités en Haute-Sorne.

Tout en nous réjouissant de la volonté du propriétaire de redynamiser ce site, nous nous interrogeons toutefois sur l'existence d'une stratégie concertée pour la réhabilitation de cette friche industrielle, emblématique de notre Commune.

Les questions de HSA :

1. Le Conseil communal peut-il nous faire un état des lieux de ce dossier et des contacts entretenus avec le propriétaire ?
2. Les projets présentés récemment à la presse ont-ils fait l'objet de réflexions en adéquation avec les résultats de l'étude cantonale et des besoins exprimés pour des surfaces artisanales sur notre Commune ?
3. S'agissant du souhait de développer une crèche sur le site Condor, qu'en est-il de la coordination avec le dossier "Les Barbouilles" de Courfaivre ?

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que le Conseil communal a des contacts avec le propriétaire, concernant l'assainissement de la friche industrielle. Un projet de construction est à l'étude et la commune sera mise au courant de l'avancement du projet. Des solutions provisoires pourraient être trouvées pour la crèche-garderie.

**M. Lionel Socchi (HSA)** est partiellement satisfait.

**Mme Céline Grellier (HSA)** indique que Table Couvre toi a repris contact tout au début de l'année pour annoncer qu'ils avaient maintenant suffisamment de marchandises à redistribuer, relançant donc la motion 9 que nous avons voté, qui n'avait pas pu voir le jour faute de partenaires.

Lors de la seule séance du dicastère des écoles et du social de cette année, M. Crétin nous a annoncé qu'il reprendrait contact pour mettre le projet sur pied. Le reste de la commission est partante et souhaite soutenir et aider à la mise en place de ce projet.

A ce jour, comme le dicastère ne s'est plus réuni et que l'on approche de la demi-année, nous aimerions savoir où en est le dossier.

Donc voici la première partie de la question : Qu'est-ce qui a déjà été fait et que reste-t-il à faire ?

La deuxième partie, concerne le comment : Est-ce que la commission du dicastère Ecole et Social, qui a travaillé sur ce dossier en visitant les locaux et rencontré la responsable, sera sollicitée pour réaliser ce projet ou est-ce qu'un énième groupe de travail a été créé et travaille déjà sur ce projet ?

**M. Pascal Crétin** répond que le projet « table couvre toi », n'est pas abandonné ; des contacts détaillés ont eu lieu avec les responsables de « Table couvre toi » : ce n'est pas une mince affaire, il faudra coordonner avec les autres institutions et organisations analogues existantes et périphériques à Haute-Sorne ; il est impératif d'organiser en détail avant de commencer ; il est mis en évidence qu'il faudra trouver 22 bénévoles et 2 personnes pour la gestion, qui seront particulièrement impliquées par leur grande disponibilité (dont 1 qui devrait parler l'allemand) ; tout ceci doit être fait afin que le projet soit viable et solide, afin qu'il dure dans le temps (pérennité !).

Tout ceci a été discuté au Conseil Communal : clairement la Commune n'a pas de ressources disponibles (au niveau financier il n'y a pas de budget, mais on entrera certainement en matière pour certains investissements pour faciliter le démarrage (petits mobiliers de base ou inexistantes) ; pour la réalisation, un groupe de travail va être réactivé tout prochainement (des membres pas seulement du dicastère « affaires sociales » sont souhaités) : il faudra notamment veiller à trouver des locaux permettant une certaine confidentialité aux utilisateurs (par exemple aux abords de l'administration communale / EFEJ ?)

**Mme Céline Grellier (HSA)** est partiellement satisfaite.

**M. Jimmy Wicki (UDC)** relève que depuis plusieurs mois, il est question pour Bassecourt de procéder à l'installation de moloks pour recueillir les déchets. Toutefois, il apparaît bien que l'installation de ces moloks peine à se réaliser et prend du retard. Se pose la question de savoir si l'installation de ces moloks en Haute-Sorne constitue d'une part une solution plus avantageuse financièrement par rapport au système actuel de ramassage des ordures à domicile, ce d'autant plus qu'il est semble-t-il question d'organiser un service prévoyant la mise sur pied d'une équipe de personnes assistant toutes celles, invalides ou âgées, qui ne peuvent elles-mêmes se rendre jusqu'aux moloks qui seront installés. Peut-on dès lors nous informer sur le fait de savoir si finalement l'installation des moloks ne coûte pas beaucoup plus cher aux citoyens que le système actuel de ramassage à domicile.

**Mme Géraldine Beuchat** répond que le premier délai du SEOD était le 31 décembre 2018. D'autres communes ont également du retard. 9 communes ont finalisé le projet. Dans un premier temps, il n'était pas possible d'installer des moloks sur une zone de transport. Nous avons préparé les demandes de changements d'affectation et transmis au canton pour acceptation. Tout cela a pris plus de trois mois. Mais dans l'intervalle, discussion SIDP et SEOD a permis à admettre l'installation sur les zones de transport. Le dossier suit son cours et on a bon espoir de déposer les demandes de permis de construire cet automne. Mme Beuchat ajoute que nous avons des difficultés pour finaliser les endroits où seront implantés les moloks.

**M. Jimmy Wicki (UDC)** est satisfait.

**5. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 178'000,- TTC pour le remplacement du camion Boschung Pony P4 par un nouveau camion Meili M 11300 (Message n° 134 du Conseil communal au Conseil général du 21 mai 2019).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat présente ce point de l'ordre du jour. Il donne des explications sur l'utilisation du camion actuel et sur le choix porté sur le nouveau camion après des essais de camions similaires, mais de marques différentes. Ce véhicule atteint 14 ans et 2'200 heures au compteur. D'importantes réparations ont dû être réalisées en 2017 et 2018. Des frais conséquents en entretien et autres potentielles réparations sont à prévoir à très court terme sur ce camion. Une partie des outils équipant l'ancien camion seront conservés et adaptés au nouveau véhicule. Il s'agit de la saleuse, d'une petite lame à neige, de la rampe de lavage et d'un dévidoir de tuyau d'eau.

Le coût de l'investissement se monte à CHF 178'000. Frédéric Juillerat informe que le Conseil communal et la commission des travaux publics préavisent favorablement ce crédit et recommandent d'accepter cet objet de CHF 178'000,-.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) indique que son groupe n'est pas opposé à ce crédit, mais il est interpellé par le coût d'acquisition du camion, qui a été utilisé 13 heures par mois sur 14 ans. Nous allons dépenser un montant de CHF 178'000 et dans dix ans nous devront voter à nouveau un crédit. M. Allimann demande si nous pouvons utiliser quelques années encore le camion et une offre comparative a-t-elle été demandée ?

M. Frédéric Juillerat répond que nous avons demandé trois offres et le choix s'est porté sur le modèle Meili. On peut encore l'utiliser quelques années, mais on aura d'autres surprises. Le nouveau véhicule sera davantage utilisé, surtout pour le salage, entretien des cimetières et nettoyage des fontaines.

M. Hubert Fleury (PCSI) relève également le peu d'utilisation du camion. Il demande des informations concernant l'expertise du véhicule.

Frédéric Juillerat précise les travaux à faire pour l'expertise (frein, rouille, tuyau d'échappement, vérin, problèmes avec les roues directrices, grand service et citerne avec nouvelle pompe), coût Fr 35'800,-. Le nouveau véhicule est appelé à faire davantage d'heures qu'actuellement.

Passé au vote, le crédit de CHF 178'000 pour le remplacement du camion Boschung Pony P4 par un nouveau camion Meili M 1300 est refusé par 11 voix contre 9.

<p><b>6. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 350'000,- TTC pour la rénovation du réservoir de compensation à Berlincourt (Message n° 135 du Conseil communal au Conseil général du 21 mai 2019).</b></p>
---

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Valérie Soltermann, conseillère communale présente ce point de l'ordre du jour. Elle indique que le message est suffisamment détaillé et explicite, avec des illustrations parlantes. Elle signale la présence de M. Thierry Choffat, bureau SD Ingénierie, qui sera disponible pour répondre aux questions. Mme Soltermann précise que le plan général d'alimentation en eau (PGA) réalisé pour la commune de Bassecourt en 2006, prévoyait notamment une mesure relative à la rénovation du réservoir de compensation. Cette mesure était classée en priorité 2, à réaliser dans les 5 ans, soit jusqu'en 2011.

Depuis le réservoir de compensation, l'eau est acheminée par gravité à la station de pompage. En d'autres termes, l'eau brute arrive à la station de pompage sans aucun pompage ou autre consommation d'énergie coûteuse.

L'état vétuste de ce réservoir ne correspondait déjà plus au standard d'hygiène requis par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) en 2006. Qui plus est, plusieurs points faibles au niveau de l'autocontrôle subsistent aujourd'hui.

Le montant est porté au budget 2019. Un mandat devra être attribué, dans l'idéal au bureau à l'origine de l'étude et du rapport technique, pour les prestations suivantes :

- ✓ Démarches et demandes d'autorisations aux différents services, ainsi qu'auprès des particuliers concernés.
- ✓ Réaliser le cahier des charges de l'appel d'offres.
- ✓ Contrôle des offres avant attribution des mandats.
- ✓ Suivi de la réalisation.

La variante retenue consiste à l'aménagement d'un nouveau local technique enterré à côté du bassin avec un accès par le dessus et vis-à-vis du bassin par une porte étanche. Elle permet de résoudre l'ensemble des problèmes structurels et sanitaires en respectant toutes les directives SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux)

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes du service de l'eau de consommation et par un prélèvement sur les fonds de réserves.

Mme Valérie Soltermann indique que le Conseil communal préavise favorablement ce crédit à sa majorité et invite le Conseil général à adopter cet objet tel qu'il lui est soumis.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de CHF 350'000,- TTC pour la rénovation du réservoir de compensation à Berlincourt est approuvé à l'unanimité. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer l'acquisition et le financement de l'objet.

<p><b>7. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 140'000,- TTC pour l'assainissement du passage supérieur sur CJ au lieu-dit du pâturage du Droit à Glovelier (Message n° 136 du Conseil communal au Conseil général du 21 mai 2019).</b></p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat présente ce point de l'ordre du jour. L'accès aux parcelles agricoles N° 2045 et 2048 au lieu-dit du pâturage du Droit à Glovelier est aujourd'hui assuré uniquement depuis le chemin du Bé par un passage supérieur qui enjambe la voie ferroviaire des Chemins de fer du Jura.

La présente demande de crédit concerne l'ensemble des travaux d'assainissement de l'ouvrage de manière à prolonger sa durée d'utilisation d'environ 40 ans et de pérenniser l'exploitation des parcelles n° 2045 et n° 2048.

L'assainissement comporte les mesures d'intervention suivantes :

- Démontage des garde-corps et démolition des couvertines existantes ;
- Terrassement sur et à proximité de l'ouvrage ;
- Bétonnage de nouvelles couvertines et d'un dallage sur l'ouvrage ;
- Réalisation d'une étanchéité sur le dallage et pose d'un revêtement bitumineux ;
- Création d'une rigole dans le revêtement et raccordement à une chambre existante située à l'aval de l'ouvrage ;
- Pose d'un nouveau garde-corps ;
- Nettoyage, assainissement et jointoyage de la maçonnerie.

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 140'000.

M. Frédéric Juillerat indique que le Conseil communal préavise favorablement ce projet et invite le Conseil général d'accepter ce crédit de CHF 140'000,-TTC.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) relève que ce pont est peu utilisé. Il est choqué par le montant d'honoraires qui représente 19 % et CHF 15'000 pour l'installation du chantier. Le pont présente un défaut d'entretien, il demande des assurances.

M. Frédéric Juillerat répond que le pont est utilisé par la propriétaire d'une parcelle et la Bourgeoisie, qui n'ont pas d'autres accès. Au niveau de l'entretien, une couche de macadam empêchera l'eau de s'infiltrer dans le pont et garantir la pérennité de l'ouvrage. Il s'agit de garantir la sécurité sous le pont, à la ligne CJ.

Luigi Viesti (PCSI) demande si des demandes de subventions ont été envoyées au patrimoine et patenschaft ?

M. Frédéric Juillerat répond qu'aucune demande n'a été envoyée. Il ne sait pas s'il y a une possibilité de ce côté-là.

Passé au vote, le crédit de CHF 140'000,- TTC pour l'assainissement du passage supérieur sur CJ au lieu-dit du pâturage du Droit à Glovelier est accepté par 28 voix et 4 blancs.

**8. Traiter la motion n° 15, déposée le 12 décembre 2018 par le groupe PCSI, intitulée : "Extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit de réagir".**

M. Blaise Schüll (PCSI) développe la motion n° 15 concernant l'extension de l'éclairage public à Haute-Sorne. Pour M. Blaise Schüll, manifester pour sauver le climat, c'est très, très bien. Agir contre la pollution lumineuse, qui ne suscite d'ailleurs une prise de conscience et un engagement politique que depuis quelques années, c'est aussi faire preuve de bon sens. Mais, à vrai dire, à quoi est-on prêt à renoncer ?

En 20 ans, l'éclairage nocturne aurait augmenté de 70 % en Suisse. Notre pays souffre d'un excès de lumière. Nous sommes pourtant avertis : prolonger le jour artificiellement perturbe notre métabolisme et affecte gravement les écosystèmes. La commune de Val-de-Ruz, avec ses quelque 17'000 habitants est la plus grande commune de Suisse à montrer l'exemple en acceptant d'éteindre ses lampadaires une partie de la nuit. Plusieurs dizaines de petites communes, tout spécialement de Suisse orientale, se sont mobilisées et pratiquent désormais l'extinction nocturne pour faire à la fois des économies et pour des raisons environnementales. La pratique fait débat : pour certains, éteindre la nuit pourrait avoir des effets néfastes et augmenteraient le sentiment d'insécurité. L'argument est régulièrement invoqué par les grandes villes qui cherchent du côté de la technologie des moyens plus consensuels pour réduire la dépense énergétique tout en continuant à offrir un haut sentiment de sécurité à la population. En France, où plus de 12'000 communes pratiquent déjà ce genre d'extinction, il n'a pas été constaté une recrudescence d'actes malveillants. Bien au contraire, on a assisté à une réduction du tapage nocturne, des incivilités et de la petite délinquance.

L'extinction de l'éclairage public reste un véritable sujet d'actualité. Plus près de chez nous, c'est Val Terbi qui deviendra la première commune jurassienne à procéder à l'extinction de son éclairage public après minuit. A Delémont, un projet d'extinction de l'éclairage est à l'étude. Du côté de l'État jurassien, c'est en dehors des localités qu'un projet test est lancé. M. Schüll précise que les influences de la pollution lumineuse sur l'homme sont démontrées. En effet, le rayonnement de l'éclairage public dérange l'humain dans son intérieur et dégrade la qualité de son sommeil. Il en est de même pour certaines espèces d'animaux actives durant la nuit et dont la lumière artificielle est nocive. Il va de soi que cette lutte contre une consommation excessive peut également soulager le côté financier pour notre commune, sans oublier l'économie d'énergie. Il termine en soulignant qu'à l'heure actuelle, tous les efforts de modernisation et de rationalisation de l'éclairage sont bénéfiques et méritent d'être examinés et pris au sérieux. Surtout que les détails de mise en place, côté technique, ont un coût relativement faible. Agir aujourd'hui, c'est notre devoir. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons qu'il demande d'accepter la motion n° 15.

***Durant son intervention, Mme Valérie Soltermann (Conseillère communale) a fait éteindre les lampes, plongeant la salle dans la pénombre.***

Le Conseil communal ne remet pas en question le bien-fondé de cette motion, cependant il tient à mentionner les mesures entreprises en matière d'éclairage public en Haute-Sorne, afin que les conseillers généraux puissent se positionner en connaissance de cause. Tout d'abord, notre Commune est en train d'assainir l'ensemble de son éclairage public et cet assainissement se terminera à la fin de cette année.

Souvenez-vous.... Lors des votations populaires de mai 2017, la commune de Haute-Sorne a donné un signal très fort en faveur de l'environnement en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant la pollution lumineuse, car nous avons accepté d'assainir notre éclairage public (message n° 87, mars 2017 du Conseil communal au Conseil général, puis 21 mai 2017 votation populaire).

L'origine de cette votation populaire...

En 2015, les lampes à vapeur de mercure ont été interdites en Suisse, obligeant la commune de Haute-Sorne à mener une réflexion quant à son éclairage public, car presque 600 luminaires fonctionnaient avec ce type d'ampoules. Pour rappel, la Commune compte environ 1'500 luminaires. Suite à l'analyse de la commission communale de l'Énergie, il a été décidé d'assainir l'ensemble des points lumineux de la commune et d'opter pour la technologie LED qui possède de nombreux avantages (efficacité énergétique, bon rendement, longévité élevée, répartition optimale de la lumière, bonne résistance à la haute fréquence de commutation, ...).

Les luminaires à technologie LED ont été équipés d'un système de contrôle radio-pilot.

De ce fait, outre les importantes économies d'énergie de la technologie LED, le système radio-piloté choisi permet de réduire la puissance des luminaires en fonction d'un horaire défini.

Actuellement, le système est configuré comme suit :

- depuis la nuit tombée jusqu'à 21h l'éclairage est à 100 % de sa puissance,
- entre 21 et 23 heures à 75 % de sa puissance (-25%),
- entre 23h et 5h à 50 % de sa puissance (- 50%)
- dès 5 h la puissance remonte à 100 %, répondant aux normes légales en matière d'éclairage public.

Une fois l'assainissement terminé, le résultat de ces différents choix permettront à la commune d'économiser environ 580'000 kWh annuellement. Cette différence représente une économie d'environ 70 % de la consommation d'électricité liée l'éclairage public, soit environ 105'000 CHF. Ces mesures qui limitent l'intensité de l'éclairage public ont également un impact favorable sur l'environnement.

Investissements....

Le passage à la technologie LED équipée d'un système de contrôle radio-piloté a nécessité un investissement considérable de l'ordre de 1,5 million de francs, qui dans le futur permettra de réaliser des économies d'énergie.

Aspects techniques...

Donc actuellement, la graduation horaire est définie. Nous aurons 12 groupes de luminaires à disposition à commander qui seront modulables et modifiables (12 catégories personnalisables). Les 1500 luminaires pourront fonctionner au maximum selon 12 horaires différents. Sans devoir engager de frais supplémentaires.

Les services techniques de la commune ont fait une expérience concluante en matière d'extinction de l'éclairage public, lors du cortège de carnaval de Bassecourt, la rue principale a pu être éteinte.

La motion demande :

- ✓ **Lutter contre une consommation excessive d'énergie mais aussi contre la pollution lumineuse.**
- ✓ **Pas uniquement axé sur le côté financier mais aussi contre la présence de l'éclairage artificiel.**

***Demander au Conseil communal de mettre en place un horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Seules les heures qui comptent le moins de trafic doivent être ciblées afin d'agir en respectant au mieux l'objectif de la motion.***

Selon le Conseil communal, pour aller plus loin dans la lutte lumineuse, il nous faudra l'adhésion active de la population de Haute-Sorne, quant à la possibilité de plonger toute une partie des rues dans le noir complet. Tout ceci, avec en sus la crainte qu'une partie des habitants ne mettent à s'équiper d'éclairage privé pour compenser la perte de l'éclairage public, ce qui irait à l'encontre du but écologique et de diminution de la pollution lumineuse.

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil communal invite le Conseil général à refuser la motion et de la transformer en postulat.

M. Blaise Schüll n'est pas favorable à transformer la motion en postulat.

Passée au vote, la motion n° 15 est refusée par 14 voix contre 13 et 3 blancs.

**9. Traiter la motion n° 16, déposée le 12 décembre 2018 par le groupe PDC, intitulée : "Plan financier de la Commune de Haute-Sorne portant sur les charges et revenus du compte de fonctionnement, ainsi que des investissements pour les 5 années à venir".**

M. Jean-Marie Allimann (PDC) développe la motion n° 16. Il salue la bonne tenue des comptes communaux et qui est, cette année encore, réjouissante, ne doit pas occulter les difficultés économiques et financière auxquelles les collectivités publiques jurassiennes (canton et communes) sont actuellement confrontées et seront confrontées à l'avenir de manière sûre. Les Autorités cantonales (Gouvernement) ont clairement laissé entendre qu'il était nécessaire d'augmenter les ressources cantonales d'un montant de l'ordre de Fr. 40'000'000,- pour pouvoir faire face aux charges qui augmentent sans cesse. Où trouver ces Fr. 40'000'000,- ? On sait que la pression fiscale est déjà suffisamment importante et grève de manière essentielle les ménages. On constate également qu'il apparaît de plus en plus compliqué et difficile de contenir des charges s'agissant en particulier du coût de la santé, de l'aide sociale, de l'enseignement, du personnel de l'État et j'en passe. La Commune de Haute-Sorne, comme les autres Communes, doit faire face à des charges liées et imposées de plus en plus importantes, alors que les ressources prévisibles ne sont pas garanties. Notre Commune ne bénéficie plus du subside lié à la fusion; la péréquation financière cantonale lui est défavorable. Le report des charges cantonales est de plus en plus important.

Le scénario le plus probable et celui qui est certainement envisagé et qui sera décidé par l'État cantonal, soit notre gouvernement et le parlement à un transfert de charges aux communes. Ce faisant, les communes n'auront pas d'autres solutions pour les assumer que d'augmenter les recettes fiscales, soit de modifier à la hausse la quotité d'impôt ! Ce scénario paraît malheureusement inévitable. Il est extrêmement inquiétant. Dans cette optique, le Conseil communal est invité à présenter un plan financier valable pour 5 ans, qui comprendra une vue d'ensemble des charges et revenus du compte de fonctionnement, ainsi qu'une synthèse des investissements, parallèlement au programme de législation.

M. Etienne Dobler répond que le Conseil communal demande d'accepter la motion.

Mme Céline Grellier (HSA) indique qu'accompagner un plan de législation d'un plan financier est pour le groupe HSA une évidence. Dans leurs précédentes interrogations concernant le plan de législation, cela était implicite à leurs yeux. Les deux plans doivent se construire, s'affiner ensemble, en parallèle. Le plan financier fait par BDO doit faire référence. A-t-il été mis à jour et utilisé par le Conseil communal, car dans la commission des finances on ne l'a pas eu comme outil de travail ?

M. Etienne Dobler répond que nous allons continuer sur la planification financière, telle qu'établie avec la fiduciaire. La planification financière pourrait être présentée au Conseil général une fois qu'elle aura été mise à jour en regard notamment du programme de législation. De plus, la planification sera mise à jour, toutes les années, voire six mois.

M. Patrick Ballaman demande si la motion n'est pas déjà réalisée ?

M. Etienne Dobler répond qu'effectivement elle est réalisée, mais il a voulu expliquer comment on travaillait.

M. Jean-Marie Allimann estime qu'il a été clair, il demande un plan financier.

Passée au vote, la motion est acceptée par 25 voix contre 4 et 3 blancs.

**10. Réponse à la question écrite n° 43, déposée par le groupe PCSI le 6 novembre 2018, intitulée : "Réflexions pour un approvisionnement en eau potable durable".**

Ce point de l'ordre du jour a été supprimé et reporter à la prochaine séance.

**11. Réponse à la question écrite n° 45, déposée par le groupe HSA le 11 décembre 2018, intitulée : "La population s'inquiète sur deux projets liés à nos bâtiments communaux."**

Mme Céline Grellier est partiellement satisfaite.

**12. Réponse à la question écrite n° 46, déposée par le groupe HSA le 11 décembre 2018, intitulée : "Communication entre la population et le Conseil général".**

Mme Céline Grellier n'est pas satisfaite.

**13. Nomination d'un membre de la commission dicastère Écoles, formation et affaires sociales.**

Le groupe HSA propose M. Paul Jäggi de Bassecourt.

M. Paul Jäggi de Bassecourt est élu par applaudissement.

**14. Nomination d'un membre de la commission dicastère des Bâtiments.**

Le groupe UDC propose M. Didier Morandelli.

M. Didier Morandelli est élu par applaudissements.

**15. Nomination d'un membre de la commission de vérification des comptes.**

Le groupe UDC propose Mme Sylvie Turinetti.

Mme Sylvie Turinetti est élue par applaudissements.

**16. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par Mme Leilanie Tinorua.**

M. le Maire présente cette demande de naturalisation.

Mme Leilanie Tinorua, est née le 1<sup>er</sup> mars 1996 à Tahiti, Papetee, en Polynésie française. Elle est au bénéfice du permis d'établissement C. Elle est stagiaire à notre administration communale depuis 3 ans.

Mme Tinorua aimerait pouvoir voter au niveau fédéral, c'est son motif principal. Le fait de ne pas avoir la nationalité suisse la pénalise au niveau de certains emplois, c'est-à-dire pas le même salaire qu'une personne suisse. Elle a éduqué selon le système suisse, on lui a inculqué des valeurs de la Suisse. Elle a la mentalité d'une personne suisse, elle se sent bien ici et ne prévoit pas de partir vivre ailleurs qu'en Suisse. Étant donné qu'elle a suivi toute sa scolarité en Suisse, cela lui fait bizarre de ne pas avoir la nationalité du pays dans lequel elle vit.

L'audition s'est déroulée le 4 décembre 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Leilanie Tinorua obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à Mme Leilanie Tinorua.

**17. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par Mme Ana Cuturic.**

M. le Maire présente cette demande de naturalisation.

Mlle Ana Cuturic est née le 17 novembre 1996 à Delémont. Elle est au bénéfice du permis d'établissement C.

Mlle Cuturic est née en Suisse et se considère plus suisse que croate. Elle parle beaucoup mieux le français que le croate. Elle pourrait participer aux votations fédérales. Mlle Cuturic aimerait partir à l'étranger, aux États-Unis pour perfectionner sa future formation d'instrumentiste. Avec le passeport croate, les démarches sont plus compliquées.

L'audition s'est déroulée le 5 décembre 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mlle Ana Cuturic obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à Mme Ana Cuturic.

---

M. le Président donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- Question écrite du groupe HSA, intitulée : "Rénovation de l'école primaire de Bassecourt". Cette question est déposée à la suite de la non satisfaction de la réponse à la question écrite n° 45.
- Résolution interpartis, signée par 25 conseillers généraux, déposée par M. Christophe Terrier (PS-Verts), intitulée : "Déclaration d'urgence climatique".

Responsable de la résolution, M. Christophe Terrier (groupe PS-Verts) la développe : *"Je vous propose ce soir une résolution pour la protection du climat. Je ne vais pas dépeindre le tableau de ce qui se passe au niveau climatique sur notre planète, vous savez – tout comme moi – que la situation est plutôt préoccupante. Tous les jours on peut lire des dépêches à ce sujet, pas plus tard que ce matin, RFJ nous proposait un article sur le fait qu'une « montée des océans de 2 mètres [était] plausible d'ici 2100 ».*

*Les jeunes se mobilisent dans la rue. Certains partis politiques au niveau suisse tentent timidement d'accueillir cette réalité dans leur programme tandis que d'autres vivent dans le déni complet. Bref, le moment n'est plus à la tergiversation, il est temps de passer à l'action.*

*Cette action doit se faire à tous niveaux. Autant au niveau individuel, communal, cantonal que fédéral car nous avons tous des compétences spécifiques.*

*Comment pouvons-nous agir à notre niveau ? Nous sommes – nous conseillers généraux, conseillers communaux – les premiers au contact des gens. Nous nous devons de montrer l'exemple, de les informer de ce qui se passe et de les tenir au courant des actions qui sont à mener ou qui sont en cours. Et comme le journal de notre Commune vient de se remettre en route, ce ne sera que plus aisé.*

*Les actions que nous pouvons mener sont diverses et variées. Citons-en quelques-unes, de manière non-exhaustive et sans prioriser quoi que ce soit :*

- *renoncer à acheter des fraises importées par avion au mois de février et attendre que les fraises de nos régions soient mûres,*
- *différer l'achat compulsif du dernier smartphone d'une année ou deux,*
- *renover thermiquement de vieux bâtiments,*
- *remplacer un chauffage à mazout par un chauffage à pellets,*
- *favoriser la mobilité douce en rendant plus convivial les déplacements à vélo,*
- *favoriser un changement modal de transport, c'est-à-dire de rendre les transports publics plus attractifs comme la nouvelle ligne 50 nouvellement créée,*
- *rendre attentif les citoyens sur les actions qu'ils peuvent mener, sur les incitations financières disponibles pour mener à bien certaines tâches comme la rénovation de leur bien immobilier,*

